

# Bilan carbone

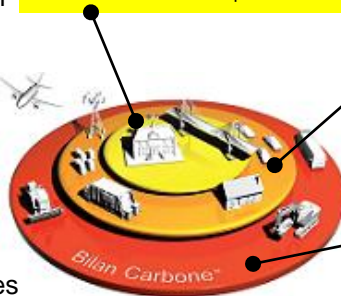
## Année 2011

### Résultats du bilan réglementaire d'émissions gaz à effet de serre

Les lois Grenelle de l'environnement ont rendu obligatoire, pour certaines entreprises, collectivités et établissements publics, la réalisation d'un bilan des émissions de gaz à effet de serre, et d'une synthèse des actions envisagées pour réduire leurs émissions.

#### Scope 1 : Emissions directes de GES

Emissions directes des sources fixes de combustion (groupes électrogènes, chaudières);  
Emissions directes des sources mobiles à moteur thermique (véhicules);  
Emissions directes des procédés hors énergie (émissions liés à un procédé industriel).



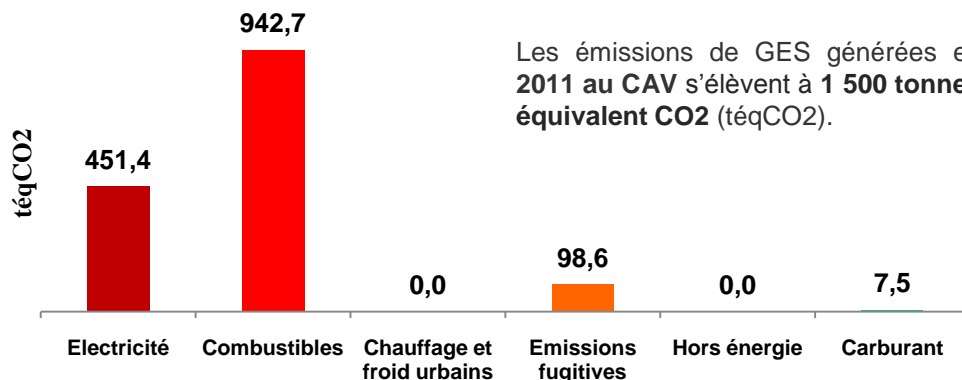
#### Scope 2 : Emissions indirectes de GES

Emissions indirectes liées à la consommation d'électricité ;  
Emissions indirectes liées à la consommation de vapeur, chaleur ou froid.

#### Scope 3 : Autres émissions indirectes de GES

Exemples : achats de produits ou services, immobilisations de biens, déchets, déplacements domicile-travail, etc...

Ce bilan permet d'estimer les émissions directes de gaz à effet de serre (GES) générées par une activité. Les émissions sont ensuite classées par grands postes afin d'obtenir le « profil des émissions ». Le bilan établi par le CAV porte sur les scopes 1 et 2.



Les émissions de GES générées en 2011 au CAV s'élèvent à **1 500 tonnes équivalent CO2** (tégCO2).

### Emissions en équivalents de la vie courante

A partir des émissions globales, un ratio d'émissions de GES par salarié pour l'année 2011 peut être calculé : il est de **2,24 tégCO<sub>2</sub>/salarié ETP.an.** Les émissions de GES estimées dans le cadre du Bilan Carbone® représentent ainsi :



>> **5 929 494** km en voiture

ou



>> **1 049 064** repas

ou



>> **125** : l'équivalent des émissions annuelles de 125 français

ou



>> **581** aller retour Paris/New-York en classe éco

#### Au Centre Alexis Vautrin :

>> **2,24** tég CO<sub>2</sub>/salarié

ou

>> **8,33** tég CO<sub>2</sub>/lit et place

ou

>> **58,55** kgéq CO<sub>2</sub>/m<sup>2</sup>